

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE  
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la Licence professionnelle
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

**Le jury d'examen de la Licence professionnelle Métiers du notariat, pour l'année universitaire 2024/2025, est composé comme suit :**

**Semestres 5 et 6 et délivrance de la Licence**

<u>Président du jury</u>	MARTIAL Nicolas	MCF
<u>Vice-présidente</u>	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
<u>Membres titulaires</u>	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
	PERON Marie	Professionnelle associée
<u>Membres suppléants</u>	ANDRÉ Julien	Intervenant extérieur
	DUPUY Laurence	Enseignante contractuelle Langues

**ARTICLE 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 30 octobre 2024  
Pour Le Président de l'Université,  
P/d La Vice-Présidente formation en charge de la CFVU



**Hélène COUTHON**